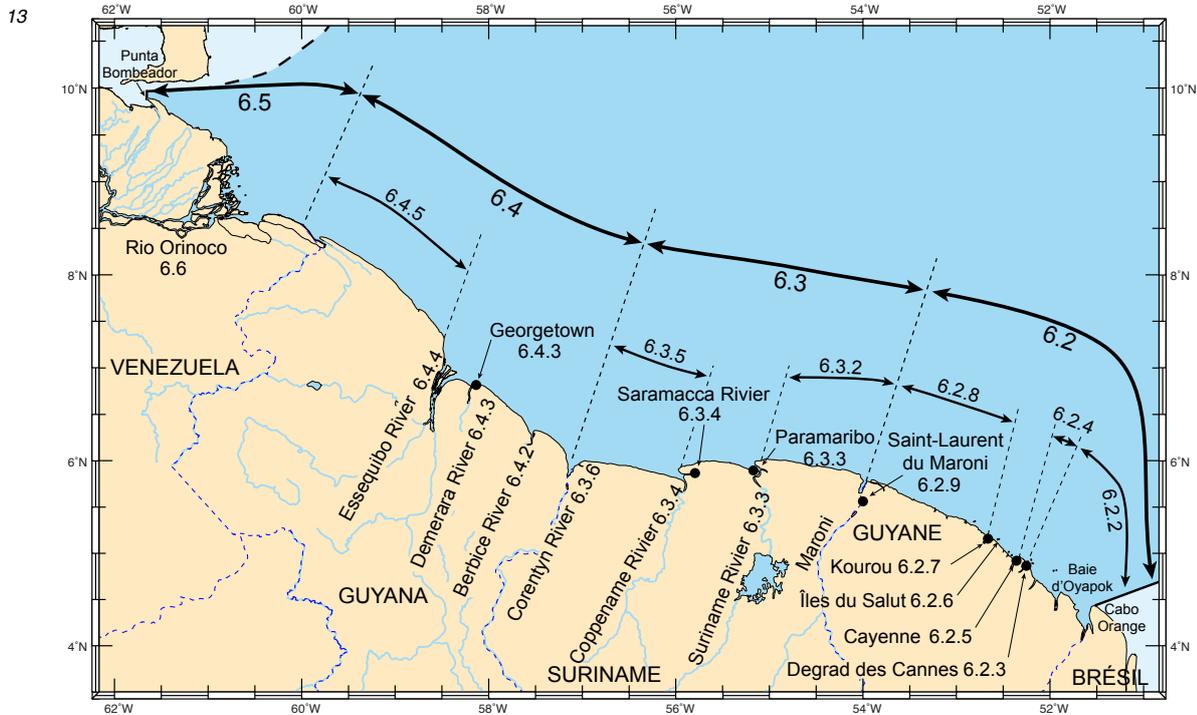


Chapitre 6

DE CABO ORANGE JUSQU'À PUNTA BOMBEADOR GUYANE – SURINAME – GUYANA – VENEZUELA EST



6.A. — Plan du chapitre 6.

19

Renvoi	Echelle 1 :	Titre	N° FR	N°GB	Autre
§ 6.	2 750 000	Mer des Antilles (mer des Caraïbes)	6898	4402	
§ 6.	1 500 000	Trinidad to Cayenne		517	
§ 6.	1 000 000	De Puerto Rico à Trinidad	7475		
§ 6.	1 010 000	De Trinidad à Cabo Orange	7625		
§ 6.2. ; § 6.3.	500 000	Côte de la Guyane française	7374		
§ 6.2.	300 000	Des îles du salut à Cabo Orange	7485		
§ 6.2.	100 000	De Kourou à Cayenne	7381		
§ 6.2.	80 000	Baie de l'Oyapock	7337 *		BR 110
§ 6.2.	50 000	Abords de Cayenne	7379		
§ 6.2. ; § 6.3.	300 000	De Paramaribo aux Îles du Salut	7484		
§ 6.2.	10 000	Port du Larivot et de Cayenne	7377		
§ 6.2.	15 000	Accès au Dégrad des Cannes	7378		
§ 6.2.	50 000	Abords de Kourou	7380		
§ 6.2.	25 000	Approches de Kourou - Îles du Salut	7481		
§ 6.2.	15 000	Îles du Salut	7481A		
§ 6.2.	10 000	Accès au fleuve Kourou - Port de Pariacabo	7480		
§ 6.2. ; § 6.3.	60 000	Embouchure du fleuve Maroni	7376		
§ 6.2.	25 000	Fleuve Maroni : de l'embouchure aux îles Arouaba	7376A		
§ 6.2.	25 000	Fleuve Maroni : des îles Arouaba à Saint-Laurant-du-Maroni	7376B		
§ 6.3.	250 000	Suriname Northern Coast. Corantijn Rivier to Suriname Rivier			NL2014
§ 6.3.	75 000	Suriname River Entrance to Toevlucht		2765	
§ 6.3.	32 500	Braamspunt to Dijkveld Bank		2765	
§ 6.3.	75 000	Corantijn and Nickerie River Entrances		2766	
§ 6.3.	12 500	Paranam Bight		2765	
§ 6.3. ; § 6.4.	500 000	Essequibo River to Corentyn River		572 *	
§ 6.4.	150 000	Approaches to the Berbice River		2687 *	
§ 6.4.	50 000	Entrance to the Berbice River including New Amsterdam Harbour		2784 *	
§ 6.4.	150 000	Approaches to Demerara and Essequibo Rivers		527 *	
§ 6.4.	50 000	Essequibo River - Leguan I. to Mamarikuru Is. including West Channel		2782 *	

Renvoi	Echelle 1 :	Titre	N° FR	N°GB	Autre
§ 6.4.	25 000	Essequibo River - Mamarikuru Is. to Bartica including the Entrance to the Mazaruni River		2783 *	
§ 6.4.	48 900	Approaches to Georgetown		537	
§ 6.4.	12 500	Georgetown		519	
§ 6.4.	50 000	Georgetown to Soesdyke		519	
§ 6.4.	50 000	Soesdyke to Saint Jan		519	
§ 6.4.	50 000	Saint Jan to Linden		519	
§ 6.5. ; § 6.6.	300 000	Approaches to Trinidad and the Rio Orinoco		1045	
§ 6.5. ; § 6.6.	150 000	South Eastern Approaches to Trinidad		501	
§ 6.5.	75 000	Serpent's Mouth		481	
§ 6.6.	120 000	Boca Grande and Approaches		3320	
§ 6.6.	200 000	Rio Orinoco. Mile 40 to Mile 120		3320	
§ 6.6.	200 000	Rio Orinoco. Mile 120 to Mile 195		3320	
§ 6.6.	30 000	Puerto Ordaz		3320	
§ 6.6.	35 000	Puerto Matanzas		3320	
* carte non WGS 84					
Cartes électroniques ENC d'Approche					
§ 6.2.	45 000	Approaches to Cayenne	FR473790		
§ 6.2.	45 000	Outer approaches to Kourou	FR473800		
§ 6.2.	45 000	Entrance to Maroni River	FR473760		
§ 6.3.	45 000	Suriname Rivier			SR402218
§ 6.3.	45 000	Corantijn River Lange Island to Groot Baviaan Island Groot Baviaan Island to Teiroeroe Island			SR402766
§ 6.4.	45 000	Entrance to the Berbice River including New Amsterdam Harbour		GB402784	
§ 6.4.	45 000	Georgetown and Mouths of Demerara and Essequibo Rivers		GB400537	
§ 6.4.	45 000	Demerara River - Georgetown to Linden		GB400519	
Cartes électroniques ENC portuaires					
§ 6.2.	12 000	Approaches to Dégrad des Cannes	FR573780		
§ 6.2.	8 000	Larivot and Cayenne harbour	FR573770		
§ 6.2.	22 000	Approaches to Kourou	FR574810		
§ 6.2.	15 000	Îles du Salut	FR67481A		
§ 6.2.	10 000	Accès au fleuve Kourou - Port de Pariacabo	FR674800		
§ 6.2.	25 000	Maroni River - Entrance to Arouaba islands	FR57376A		
§ 6.2.	25 000	Maroni River - Arouaba islands to Saint-Laurent-du-Maroni	FR57376B		
§ 6.3.	22 000	Paramaribo			SR52218A
§ 6.3.	12 000	Paranam Bight			SR52218B
§ 6.3.	22 000	Nickerie River - Nickerie Point to Waterloo			SR5D2766
§ 6.3.	22 000	Corantijn River - Wasjabo to Betonsteiger			SR5C2766
§ 6.3.	12 000	Georgetown		GB500519	

6.B. — Cartes et ENC.

01 **6.1. Généralités**

01 **6.1.1. Environnement**

01 **6.1.1.1. Îles, bancs, dangers au large**

- 07 Les côtes NE de l'Amérique du Sud décrites dans ce chapitre s'étendent sur 700 M, depuis Cabo Orange (4° 26' N — 51° 32' W), à la frontière entre la Guyane et le Brésil, jusqu'à Punta Bombeador (9° 54' N — 61° 40' W), au Sud de Trinidad.
- 13 Cette côte est uniformément basse et bordée par la mangrove dont la monotonie n'est rompue que par l'embouchure des principales rivières. Le banc côtier couvert de moins de 10 m d'eau s'étend jusqu'à 17 M au large. Les navires qui transitent par cette région passent généralement hors de vue de la côte, dépourvue de points remarquables.
- 19 Le plateau continental a une largeur comprise entre 50 et 90 M. La côte est bordée par des bancs de vase qui se déplacent sous l'action des courants, particulièrement aux abords de l'embouchure des rivières. Le dessin du trait de côte se modifie en permanence ainsi que les profondeurs.
- 25 Une épave couverte de 36 m d'eau se situe à environ 75 M au Nord de la Pointe Française (5° 45' N — 53° 57' W), à l'embouchure du fleuve Maroni.
- 31 Un haut-fond isolé dont l'existence est douteuse est cartographié au point 7° 26' N — 55° 42' W, à environ 90 M au Nord de la côte.
- 37 De nombreuses épaves dangereuses pour la navigation se trouvent dans la bande comprise entre les isobathes de 20 m et de 50 m.

01 6.1.1.2. Route directe

- 07 Afin de tirer le meilleur parti du courant de Guyane, les navires venant de l'Est et se rendant dans la mer des Caraïbes ont intérêt à naviguer sur des profondeurs de plus de 200 m, à une distance de la côte comprise entre 60 et 120 M.
- 13 À cette distance, la terre est hors de vue. À partir d'un point situé au NE de Cabo Orange (4° 26' N — 51° 32' W), une route orientée à l'WNW passe successivement par les positions suivantes :
 – au Nord du radiophare maritime de Paramaribo (5° 49,58' N — 55° 09,41' W) ;
 – au NNE du radiophare maritime de Georgetown (6° 49,42' N — 58° 09,86' W) ;
 – au NNE de la bouée d'atterrissage de Boca Grande (8° 56,77' N — 60° 09,46' W) équipée d'une balise répondeuse radar.
- 19 Cette bouée permet un recalage de la navigation avant l'atterrissage sur les côtes de Trinidad ou de Tobago. L'attention des navigateurs est appelée sur les dangers qui débordent à plus de 30 M à l'Est des extrémités SE et NE de Trinidad.

01 6.1.1.3. Marée

- 07 GUYANE. — La Pointe Française et Saint-Laurent-du-Maroni (§ 6.2.9.1.) sont des ports secondaires de l'*Annuaire des marées, tome 2 : Ports d'outre-mer*. La marée est de type semi-diurne. À l'embouchure, le marnage moyen est de 2,6 m en vive-eau, et de 1,3 m en morte-eau. À Saint-Laurent, ces valeurs sont respectivement de 2 m et de 0,9 m.
- 13 ÎLES DU SALUT. — Les îles du Salut (§ 6.2.6.1.), en Guyane, sont un port principal de l'*Annuaire des marées, tome 2 : Ports d'outre-mer*. Le marnage moyen est de 2,1 m en vive-eau et de 1,1 m en morte-eau. Le niveau moyen est à 2,04 m. La hauteur de la basse mer moyenne de vive-eau est de 1 m.
- 19 CÔTES DU SURINAM. — La marée est de type semi-diurne. Le marnage moyen de vive-eau est d'environ 2 à 3 m.
- 25 Dans l'entrée de Corentyn River, le marnage moyen est de 3,2 m en vive-eau et de 2,2 m en morte-eau.

01 6.1.1.4. Courant général

- 07 Le courant de Guyane est issu de la branche septentrionale du courant équatorial Sud de l'Atlantique. Devant la côte Nord de l'Amérique du Sud, il s'étend sur une largeur de plus de 200 M. Sa vitesse est d'environ 1 ou 1,5 nœud ; elle est très stable.
- 13 Au large de la région décrite, le courant de Guyane porte en moyenne vers le NW. Il porte entre l'Ouest et le NNW de novembre à avril, et entre l'WNW et le Nord de mai à octobre. Il atteint sa force maximale à une distance comprise entre 60 et 120 M au large de la côte. La vitesse maximale est atteinte de mai à juillet et de novembre à janvier. En dehors de ces périodes, la vitesse du courant excède rarement 1 nœud.
- 19 Près de la côte, le courant général est sensiblement plus faible. Il est affecté par les courants de marée. En hiver, lorsque les vents soufflent du NW, le courant général est atténué et il se manifeste plus près de la côte.
- 25 Au large du delta de Río Orinoco, la limite entre les eaux claires du large et les eaux limoneuses de la décharge du fleuve est nettement marquée en surface. Cette limite se déplace avec régularité sous l'effet de la marée. Elle se situe sur les profondeurs de 7 à 9 m à la pleine mer, et sur les profondeurs de 11 à 15 m à la basse mer.
- 31 ÎLES DU SALUT. — Au large des îles du Salut (§ 6.2.6.1.), le courant général porte à 2 nœuds vers le NW, parallèlement à la côte.
- 37 À 1 M au Sud des îles, le courant porte à 0,3 nœud vers l'WNW pendant le montant de la marée, et à 1 nœud vers le NNE pendant le perdant.
- 43 Entre l'île Royale et l'île Saint-Joseph (vue 6.2.6.1.), le courant porte en permanence vers le SW à une vitesse comprise entre 1 et 3 nœuds, pouvant excéder ces valeurs lorsque le vent souffle du NE. Au Sud de l'île Royale, ce courant s'atténue et s'infléchit vers l'WSW. Un contre-courant portant vers l'Est longe la côte Sud de l'île.
- 49 CÔTES DU SURINAM. — Au large des côtes, le courant de Guyane porte à 2 ou 3 nœuds vers l'WNW pendant toute l'année. Au-delà du plateau continental, le courant porte vers le quadrant Ouest à Nord, à des vitesses pouvant atteindre 4 nœuds ; les composantes Nord sont plus fréquentes de mai à octobre.

01 6.1.1.5. Courants de marée

- 07 La vitesse des courants de marée excède rarement 1,5 nœud. Ils affectent le courant général jusqu'à une distance maximale de 30 M de la côte. Le courant de flot porte vers l'Ouest ; il renforce le courant général. Le courant de jusant porte vers l'Est ; il affaiblit le courant général mais est dévié vers le NE.

- 13 Dans les embouchures, le courant de flot pénètre dans les rivières en portant vers le Sud. Le courant de jusant, dévié par le courant général, porte vers le NE.
- 19 Aux abords de l'entrée de Río Orinoco, le marnage moyen est de 2,0 m en vive-eau, et de 1,4 m en morte-eau.
- 25 CÔTES DU SURINAM. — Les courants de marée se manifestent près de la côte, notamment près des embouchures des rivières. Ils sont rarement assez forts pour inverser le courant général, mais ils en modifient la direction.
- 31 Dans l'entrée de Corentyn River, le courant entrant porte vers le SW, et le courant sortant, vers le Nord. Ce dernier atteint une vitesse de 3 à 3,5 nœuds pendant la saison des pluies ; son influence se manifeste jusqu'à 10 à 12 M au large.

01 6.1.1.6. Piraterie

- 07 Les attaques à main armée ne sont pas rares sur les côtes décrites dans ce chapitre, notamment dans la mer territoriale du Suriname et dans celle du Guyana.
- 13 Il ne faut sous-estimer ni la gravité ni la fréquence de ces agressions, mais prendre quelques mesures propres à en atténuer les risques (annexe V [§ 11.5.]).

01 6.1.1.7. Rouleaux

- 07 De puissants rouleaux déferlent sur la côte pendant la période de décembre à février, lorsque les *alizés* de Nord-Est sont à leur plus fort. Ils se forment sur les zones de fonds irréguliers ainsi que sur les bancs de sable ou de vase, sur les profondeurs de 9 m.

01 6.1.1.8. Anomalies magnétiques

- 07 Des observations effectuées à terre semblent indiquer l'existence d'anomalies magnétiques aux environs de Cayenne, en Guyane.

01 6.1.2. Météorologie

- 07 Dans cette région, les vents dominants soufflent du NE au printemps, et de l'Est en automne. Ils dépassent rarement le degré 5 de l'échelle Beaufort. Leur vitesse moyenne se situe entre 6 et 10 nœuds. Pendant la journée, le vent atteint sa force maximale vers 14 h 00. La force moyenne du vent augmente depuis le milieu de l'été jusqu'à la fin de l'hiver, puis elle décroît depuis le début du printemps jusqu'au début de l'été.
- 13 Les variations saisonnières de la température sont faibles, d'environ 2 ou 3 °C au cours de l'année.
- 19 Les dates et les débuts de la saison des pluies sont variables d'une région à l'autre. Elles sont précisées dans le texte.
- 25 Dans l'Atlantique Nord, les perturbations cycloniques se forment dans les latitudes de plus de 10°, ce qui met cette région à l'abri de ces phénomènes destructeurs.

01 6.1.2.1. Climat en Guyane

- 07 Le climat de la Guyane est équatorial humide, avec alternance de saisons sèches et de saisons humides : la petite saison des pluies de la mi-décembre à février ; la petite saison sèche en mars ; la grande saison des pluies de la fin-mars à juin ; et la grande saison sèche de juillet à la mi-décembre. Cette alternance est réglée par les déplacements de zone intertropicale de convergence (ZITC). La pluviométrie annuelle moyenne est d'environ 3 000 mm.
- 13 La température moyenne est de 26 °C, avec un minimum de 18 °C et un maximum de 36 °C pendant la grande saison sèche. L'humidité relative moyenne est proche de 85 % ; elle culmine à 95 % pendant la grande saison des pluies.
- 19 Les vents sont modérés. L'*alizé* de Nord-Est souffle pendant la moitié de l'année. La vitesse maximale enregistrée par le Centre Spatial Guyanais depuis sa création a été de 46 nœuds.

01 6.1.2.2. Climat au Guyana

- 07 Le climat du Guyana est équatorial humide, avec alternance de saisons sèches et de saisons humides : la petite saison des pluies de mi-novembre à mi-janvier ; la petite saison sèche en février et mars ; la grande

saison des pluies de mi-avril à mi-août ; et la grande saison sèche d'août à novembre. Comme en Guyane, cette alternance est réglée par les déplacements de zone intertropicale de convergence (ZITC).

- 13 Le climat est tempéré par la brise de mer qui souffle d'août à octobre. La température moyenne annuelle est de 27 °C.
- 19 Les vents dominants soufflent du secteur NE ; ils atteignent une vitesse de 11 nœuds pendant les saisons pluvieuses.

01 6.1.3. Organisation du sauvetage

- 07 La côte décrite dans ce chapitre est partagée entre quatre Régions de Recherche et de Sauvetage :
- SRR France, sous la responsabilité de MRSC Cayenne ;
 - SRR Suriname, sous la responsabilité de RCC Paramaribo ;
 - SRR Guyana, sous la responsabilité de MRCC Georgetown ;
 - SRR Venezuela, sous la responsabilité de MRCC La Guaira.
- 13 Les moyens de sauvetage disponibles sont cités dans les paragraphes descriptifs des ports concernés.

01 6.1.4. Zones

01 6.1.4.1. Zones dangereuses

- 07 Les zones dangereuses liées au lancement de fusées à partir du centre spatial guyanais sont de dimensions variables. Les avertissements de navigation afférents aux lancements font l'objet d'Avurnav émis par Cayenne.

01 6.1.4.2. Réserve naturelle

- 07 Le Grand Connétable, Le Petit Connétable et leurs abords, au large de l'embouchure du fleuve Approuague (§ 6.2.2.2.), sont des îlots qui ont été classés réserve naturelle par *décret ministériel du 8 décembre 1992*. Cette zone circulaire de 2,7 M de rayon est centrée sur le sommet du Grand Connétable (4° 49,5' N — 51° 56,0' W).
- 13 À l'intérieur de cette réserve, il est interdit de débarquer, de pêcher, de chasser et de mouiller.

01 6.2. Côte de Guyane. De Cabo Orange au-delà du fleuve Maroni

01 6.2.1. Généralités

- 07 La côte de la **Guyane** s'étend sur environ 170 M entre le fleuve Oyapock, à l'Est, et le fleuve Maroni, à l'Ouest ; le premier forme la frontière avec le Brésil, le second, avec le Suriname.
- 13 Une grande partie de cette côte est incomplètement hydrographiée ; plusieurs zones ne le sont pas du tout. Le trait de côte cartographié est souvent approximatif. Les plages sablonneuses sont souvent menacées par l'érosion marine. Seule la côte des environs de Kourou et des îles du Salut paraît stabilisée par les enrochements naturels avoisinants.
- 19 L'isobathe de 50 m se situe approximativement à 20 M au large de Cabo Orange et à plus de 50 M au large de l'embouchure du fleuve Maroni. Au-delà de cette limite, les fonds sont sains.
- 25 Toutefois, pour ses activités, le centre spatial guyanais peut mettre en place des appareils de mesure temporaires dans un rayon de 50 M autour des îles du Salut (5° 17' N — 52° 36' W). Ces appareils, visibles ou non, créent des obstructions. Leur mise en place et leur relevage sont signalés par des *Avis aux navigateurs*.

01 6.2.2. De Cabo Orange jusqu'à Dégrad des Cannes

01 6.2.2.1. Le fleuve Oyapock et ses abords

- 07 **Cabo Orange** est un cap saillant, bas et marécageux. En venant de l'Est, les collines situées à l'Est du fleuve se distinguent avant le cap. La **montagne d'Argent**, courte presqu'île coiffée d'une colline haute de 94 m, fait saillie de la côte Ouest de la baie.
- 13 Il est recommandé de doubler Cabo Orange en naviguant sur des profondeurs de plus de 20 m.
- 19 Au large de Cabo Orange, le courant général porte à 2 nœuds vers le NW. Dans l'entrée de la baie, le courant de flot porte vers l'WNW et le courant de jusant vers le NE. Ce dernier peut atteindre 3 nœuds.
- 25 Pour entrer dans la baie, il est conseillé de faire route vers la montagne d'Argent, en relevant son sommet entre 202° et 191°.
- 31 L'embouchure du **fleuve Oyapock (Rio Oiapoque)**, connue sous le nom de **baie d'Oyapock (Baia do Oiapoque)**, s'ouvre entre Cabo Orange (4° 25,9' N — 51° 32,5' W) et la montagne d'Argent distante de 10 M à l'Ouest.
- 37 Le fleuve n'a pas été complètement hydrographié ; la navigation y est difficile et dangereuse.
- 43 Le chenal n'est pas balisé. À Cayenne, on peut obtenir l'assistance d'un indigène ayant une bonne pratique des lieux.
- 49 À PMVE, le fleuve est navigable jusqu'à **Saint-Georges** pour les navires calant jusqu'à 4 m. Cette localité est située sur la rive NW, à environ 30 M en amont de l'entrée du fleuve. L'appontement a une longueur de 20 m. La ville brésilienne de Oiapoque, sur la rive opposée, possède un aéroport.
- 55 Un pont routier de 378 m de long à haubans avec deux pylones traverse le fleuve Oyapock, au Sud de Saint-Georges. Il permet de relier la Guyane au Brésil.
- 61 **MOUILLAGE.** — *Les navires locaux mouillent par profondeur de 5 m, sur un fond de vase, à 1,1 M à l'ENE de la montagne d'Argent.*

01 6.2.2.2. Le fleuve Approuague et ses abords

- 07 Les Battures du Connétable sont des dangers situés à 17 M au Nord de la pointe Behague (4° 40' N — 51° 54' W). Les **Battures du Connétable** sont un plateau de roches, de corail et de sable, couvert de moins de 2 m d'eau. Par mauvais temps, la mer brise sur ce plateau ; par temps calme, il est seulement marqué par les remous du courant qui porte toujours vers l'Ouest.
- 13 Le **Grand Connétable**, îlot haut de 50 m, et **Le Petit Connétable**, rocher noirâtre découvrant, sont situés à 10 M au Nord de la pointe Behague. L'îlot est un bon amer ; par temps clair, il est visible à 25 M.
- 19 Aux abords de l'îlot, le courant général porte avec force vers le NW ; en hiver, particulièrement par marée de vive-eau descendante, la veine de courant est nettement déportée vers le Nord. Le courant de marée combiné avec la décharge du fleuve, porte vers le Nord ; il est dévié vers le NNW lors de sa rencontre avec le courant général, aux environs des Battures du Connétable. Cette rencontre crée un raz de courant qui ressemble à

des brisants sur un haut-fond. Ce phénomène disparaît à l'étale de basse mer si le courant de décharge du fleuve est faible.

- 25 Les **monts Karimaré** hauts de 181 m, situés à 15 M au Sud de la pointe Behague, sont visibles de loin depuis le large.
- 31 L'embouchure du **fleuve Approuague** s'ouvre entre la **pointe Behague** et la côte distante de 6 M à l'Ouest. La pointe Behague est saillante, basse et peu apparente. La côte Ouest de l'embouchure est bordée par un banc partiellement asséchant qui s'étend à 5 M vers le NE.
- 37 Le fleuve n'est pas balisé. Il est navigable pour les petits bateaux locaux. Le chenal, large et profond d'environ 5 m, longe la rive droite jusqu'au village de **Guisanbourg**, à 15 M en amont de l'entrée. Au-delà de cette localité, la navigation devient hasardeuse jusqu'à **Regina**, à 15 M en amont. Cette ville est un important centre commercial régional.

01 6.2.2.3. Les abords de Dégrad des Cannes

- 07 La bande côtière large de 12 M entre le fleuve Approuague et la **pointe Akoupa** (4° 50' N — 52° 10' W) n'est pas hydrographiée.
- 13 En venant de l'Est, les navires doivent passer au Nord du banc Cospatrick et des dangers situés au Nord de l'embouchure du fleuve Approuague (§ 6.2.2.2.).
- 19 L'embouchure du **fleuve Mahury** est débordée par les **îles Rémire** qui constituent de bons amers. L'îlot **Le Père** haut de 92 m et l'îlot **La Mère** haut de 102 m se situent à 4 M respectivement au NE et à l'ENE de la **pointe Diamant** (4° 53' N — 52° 15' W) ; le second porte un pylône à bandes rouges et blanches. **Les Mamelles** sont deux gros rochers qui prolongent de 1 M vers l'Est les dangers qui bordent La Mère. Un haut-fond couvert de 0,6 m d'eau se situe à 0,5 M au NNW de La Mère.
- 25 La rive Est du fleuve est une zone marécageuse basse, souvent inondée, et dépourvue de point remarquable.

01 6.2.3. Dégrad des Cannes

01 6.2.3.1. Généralités

- 07 L'accès du fleuve Mahury est encombré de bancs non entièrement stabilisés. Établi sur la rive Nord du fleuve, **Dégrad des Cannes** (4° 51' N — 52° 16' W) est le principal port commercial de la Guyane, rôle autrefois dévolu au port de Cayenne.
- 13 Le port est établi sur la rive Nord du fleuve, à environ 3 M en amont de l'embouchure.

01 6.2.3.2. Atterrissage

- 07 L'embouchure du **fleuve Mahury** s'ouvre entre la pointe Diamant et la pointe Jaguar distante de 1,5 M au SE ; ces deux pointes sont débordées par de larges bancs asséchants. La pointe Diamant est dominée par la **montagne du Mahury**, colline à sommet tabulaire haute de 160 m, qui se voit de loin depuis le large. La **pointe Jaguar** est mal définie, basse et couverte de mangrove.
- 13 La **montagne du Tigre** haute de 149 m, située à 4 M au NW de la pointe Diamant, est coiffée d'un pylône qui culmine à 201 m et qui constitue un amer remarquable.

19



6.2.3.2. — L'embouchure du fleuve Mahury (Patrouilleur La Capricieuse, 2009).

01 6.2.3.3. Pilotage

- 07 Le pilotage est obligatoire pour les navires longs de plus de 45 m. Il est assuré en permanence. La demande de pilote doit être transmise à la Station de pilotage de Guyane, port de Dégrad des Cannes, 97354 Rémire-Montjoly, au plus tard 24 heures avant l'arrivée.
- 13 Les navires se rendant à Dégrad des Cannes doivent indiquer, au capitaine de port, leur HPA avec un préavis de 48 heures. La capitainerie et le pilotage disposent d'une station radio VHF (voir l'ouvrage *Radiosignaux 931, Radiocommunications portuaires*).
- 19 Le pilote embarque à l'entrée du chenal, à proximité de la bouée « DC » (4° 57,3' N — 52° 09,5' W).

01 6.2.3.4. Mouillage extérieur

- 07 Le mouillage d'attente se trouve par profondeur de 9 m, à proximité au NE de la bouée lumineuse « DC » qui marque l'entrée du chenal. En cas d'attente prolongée, il est recommandé de choisir le mouillage des îles du Salut.
- 13 MOUILLAGE DES PÉTROLIERS. — Les navires citernes dont la jauge brute excède 1 600, transportant des hydrocarbures ou des matières dangereuses mouillent par profondeurs de 8 à 9 m, dans une zone circulaire de 1 M de diamètre, centrée sur un point situé à 1,5 M au NW de la bouée « DC ».

01 6.2.3.5. Accès

- 07 En venant de l'Est, les navires doivent passer au Nord des Battures du Connétable et de la zone non hydrographiée, ainsi que des dangers situés au Nord de l'embouchure du Fleuve Approuague.
- 13 L'alignement (250°) de la tombée Sud de la **montagne du Mahury** par le côté Sud de l'îlot La Mère est un alignement de garde qui passe au Nord de la zone non hydrographiée et des Battures du Connétable.
- 19 L'alignement (280°) du mont Bourda ouvert à gauche de l'îlot Le Père passe entre Les Battures du Connétable et le Grand Connétable. Une certaine connaissance des lieux est nécessaire pour emprunter ce passage.
- 25 En venant de l'Ouest, il faut reconnaître la bouée d'atterrissage de Cayenne (§ 6.2.5.5.) et faire route directe vers la bouée « DC ». On peut aussi atterrir sur les îles du Salut (§ 6.2.6.2.).

01 **6.2.3.6. Chenalage**

- 07 En raison d'un envasement continu, la profondeur minimale du chenal est soumise à de fréquentes modifications. Les navigateurs qui doivent emprunter le chenal sont tenus de s'informer des conditions d'accès, auprès du service portuaire.
- 13 Le chenal, large de 120 m (210 m entre les bouées), comprend une partie rectiligne longue de 6 M qui franchit la barre, prolongée par une partie courbe qui conduit au port. La barre se trouve entre les bouées « D10 » et « D18 ». Le chenal est entretenu à une profondeur de 4 m par des dragages continus.
- 19 L'entrée est signalée par la bouée lumineuse « DC », marque d'eaux saines, à réflecteur radar, mouillée à 3 M au NE de l'îlot Le Père ; elle est équipée d'un appareil à signal de brume. Le chenal est ensuite balisé par des bouées ou des balises lumineuses, marques latérales ou cardinales repérées « D1 » à « D27 » (voir le *Livre des Feux, volume LD*).
- 25 L'axe du chenal (220,5°) est indiqué par le secteur blanc du feu directionnel de la tourelle cardinale Nord « D20 » (4° 51,0' N — 52° 14,8' W).

01 **6.2.3.7. Réglementation**

- 07 La capitainerie de Dégrad des Cannes est en charge de tous les ports et accès de la Guyane. De même, la station de pilotage de Dégrad des Cannes assure le pilotage pour tous les ports du département.

01 **6.2.3.8. Données portuaires du port de Dégrad des Cannes**

Caractéristiques nautiques	
Météorologie locale	Cf. § 6.1.2.1.
Marée et courants	Marée : Port secondaire de l'annuaire des marées, volume 2. Type semi-diurne. Marnage de 2,3 m en VE et 1,2 m en ME. Courants : au large, courant permanent de 2 nœuds vers l'Ouest. A l'embouchure : courants de marée traversiers de 2 nœuds pendant le montant de la marée et 1,8 nœud pendant le perdant. Dans tout le chenal d'accès : courants de marée traversiers. Pendant la saison des pluies, courant entrant de 1,5 à 2 nœuds, courant sortant de 3 à 4 nœuds.
Balisage	AISM Région B (Rouge à tribord).
Installations portuaires	
Navires admis	Abréviations utilisées : L (Longueur), P (Profondeur), T (Tirant d'eau), D (Port en lourd). Navires de 120 à 160 m et porte-conteneurs de 190 m, jour et nuit, T max selon marée et état du chenal. Environ 200 entrées de navire par an. Trafic 780 000 t en 2017.
Remorquage	1 remorqueur.
Infrastructures	Quai principal. Poste 1, L : 220 m - P : 6,5 m. Marchandises diverses, conteneurs. Poste 2, L : 200 m - P : 6,5 m. Marchandises diverses, conteneurs. Quai secondaire Poste 3, L : 150 m - P : 6,5 m. Marchandises diverses, conteneurs. Emplacement pour navire roulier, à l'extrémité du poste 2. Quai de servitude pour la batellerie portuaire. Appontement pétrolier - P: 6,5 m. Ducs d'Albe. Pour la réception d'hydrocarbures et de gaz en vrac. Appontement minéralier pour la réception de clinker et gypse destiné à la fabrication du ciments. Appontement marine nationale : plateforme de 38 m flanqué de 2 ducs d'Albe ; longueur totale 150 m ; fonds de 2 à 2,6 m ; deux coffres mouillés à 200 et 300 m à l'Ouest, deux autres coffres lumineux au Sud. Bassin d'évitage, diamètre 400 m, P : 6,5 m. Appontements pour la plaisance à 200 m en amont du bassin d'évitage.
Réparations	Petites réparations possibles.
Ravitaillement	Eau distribuée par bouches sur les quais. Combustible livré par camion-citerne. Vivres.

Contrôle sanitaire	Établissement de certificats de contrôle sanitaire et d'exemption de contrôle sanitaire.
Organisation	
Administration	Grand port maritime de Guyane, ZI de Dégrad des Cannes, 97354, Rémire-Montjoly ; Tél. : 05.94.29.96.60. Administrations des port de Cayenne et de Kourou (délégué au CNES – CSG).
Communications	Cayenne à 18 km. Aéroport international de Rochambeau à 15 km.

6.2.3.8.A. — Dégrad des Cannes (4° 51' N — 52° 16' W).

13



6.2.3.8.B. — Dégrad des Cannes. Port de commerce (Flottille 25F – L. Gallego).

19



6.2.3.8.C. — Dégrad des Cannes. Appontement de la base navale (Flottille 25F – L. Gallego).

25



6.2.3.8.D. — Dégrad des Cannes. Port de plaisance (Flottille 25F – L. Gallego).

01 6.2.4. Entre Dégrad des Cannes et Cayenne

- 07 Les abords de Cayenne sont incomplètement hydrographiés.
- 13 Un câble sous-marin aboutit sur la côte, à 0,8 M à l'Est de la pointe de Saint-Joseph. Sa zone de protection figure sur les cartes.
- 19 **L'Enfant Perdu** (5° 02,5' N — 52° 21,3' W) est un rocher tabulaire bas sur l'eau, signalé par une balise tronconique grise, haute de 15 m, portant un feu. Ses abords sont malsains. Une épave se trouve à environ 0,5 M à l'Est du rocher. Ces dangers sont couverts par le secteur rouge (166° – 175°) du feu de Fort Cépérou.
- 25 Le **banc du Macouria**, banc asséchant, s'étend jusqu'à 1,5 M de la côte à l'Ouest de l'embouchure de la rivière.
- 31 La bande côtière large de 1,5 M comprise entre la pointe de Saint-Joseph et le mont Bourda distant de 3 M à l'Est, est en majeure partie non hydrographiée ; elle comprend plusieurs dangers et notamment les suivants :
 – les **îlets Dupont**, groupe de rochers hauts de 7 m, situés à 1 M à l'ENE du mont de Montabo ;
 – **Le Tas de Roche**, récifs découvrants, et la **roche Saint-François** couverte de 0,6 m d'eau, situés respectivement à 0,5 M et à 1 M au NNE des îlets Dupont.
- 37 L'embouchure de la **rivière de Cayenne** s'ouvre entre la **pointe de Saint-Joseph** et la **pointe Macouria** distante de 2 M au SW.
- 43 La côte Nord de Cayenne est jalonnée par plusieurs pylônes proéminents ; la nuit, ils sont signalés par des feux d'obstacle aérien.
- 49 La **pointe Saint-François** porte le **Fort Cépérou** sur le glacis Nord duquel est installé le phare (4° 56,26' N — 52° 20,22' W), colonne haute de 9 m, blanche à sommet rouge. Cette pointe est débordée à environ 0,3 M au NW par la **roche Aimable** découvrante et par la **roche Maillard**, dangereuse pour la navigation.

01 6.2.5. Le port de Cayenne

01 6.2.5.1. Généralités

- 07 Le **port de Cayenne** (4° 56' N — 52° 20' W) est établi dans l'entrée de la rivière de Cayenne. Il est fermé à la navigation commerciale dont le trafic a été transféré au port de Dégrad des Cannes (§ 6.2.3.).

01 6.2.5.2. Atterrissage

- 07 L'arrière-pays de Cayenne est montagneux. Le **mont Grand Matoury** haut de 234 m, à 5 M au Sud de la ville, le **mont de Montabo** haut de 84 m et le **mont Bourda** haut de 105 m, respectivement à 1,5 M et à 3 M à l'Est, ainsi que la montagne du Tigre (§ 6.2.3.2.), se distinguent nettement depuis l'entrée du chenal balisé.